

CRITEO

Société Anonyme

32, rue Blanche
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 23 octobre 2015
(1^{ère} et 2^{ème} résolutions)

RBB Business Advisors
133bis, rue de l'Université
75007 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

CRITEO

Société Anonyme

32, rue Blanche
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 23 octobre 2015
(1^{ère} et 2^{ème} résolutions)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de votre société et de ses filiales (1^{ère} résolution) ;
- des dirigeants sociaux et, le cas échéant, à certains membres du personnel salarié de la société et de ses filiales (2^{ème} résolution), conditionnée au respect de critères de performance spécifiques ;

opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre maximal d'actions d'une valeur nominale de 0,025 euro chacune susceptible d'être attribué gratuitement par le Conseil d'administration en vertu des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions s'imputera sur le plafond global de 9.935.710 actions pouvant être émises au résultat

d'exercice d'options et bons de souscription d'actions et ou attribuées gratuitement prévu à la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2014.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 septembre 2015

Les commissaires aux comptes

RBB Business Advisors



Jean-Baptiste BONNEFOUX

Deloitte & Associés



Anthony MAAREK